



ECAB
KGV

www.ecab.ch



ECA
Incendie et éléments naturels

www.eca-vaud.ch



www.geneve.ch/dcti



www.ecap-ne.ch

www.ecap-ne.ch



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

www.vs.ch/sscm



ECA JURA
www.eca-jura.ch

DOSSIER TECHNIQUE POUR INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE LA Foudre / PARATONNERRE

A transmettre à l'organe cantonal concerné avant le début des travaux
(seule la dernière version disponible sur le site Internet sera acceptée)

Installation obligatoire

Installation facultative

Dossier n°

Niveau de protection I

Niveau de protection II

Niveau de protection III

Bâtiment

Numéro du bâtiment :

Lieu-dit ou rue :

N° postal, localité :

Commune :

District :

Canton :

Affectation du bâtiment :

Paratonnerre

Nouvelle installation

Extension du paratonnerre

Modification du paratonnerre

Bâtiment reconstruit après sinistre :

OUI

NON

Propriétaire

Tf privé :

Tf portable :

Nom :

Prénom :

Rue et n° :

NP, localité :

Courriel (e-mail) :

Installateur au bénéfice d'une autorisation reconnue par l'Établissement ou le canton concerné

Installateur

Tf prof :

Tf portable :

Nom et prénom :

Entreprise, adresse :

Courriel (e-mail) :

Description du projet

Emprise au sol (périmètre du ou des bâtiments, à détailler)

Toitures (tuiles, béton, matière synthétique, tôle, fibres-ciment, ardoises, bardeaux, ou autre)

Souligner ce qui convient ou compléter

Construction et structures porteuses (briques, béton armé, charpente métallique, bois ou autre)

Souligner ce qui convient ou préciser

Cheminées ou tubages métalliques à relier à la base oui non
 Présence d'arbres de grande taille à proximité du bâtiment oui non
 Existe-t-il un bâtiment contigu ou voisin appartenant au même propriétaire et non équipé ? oui non
A indiquer sur le schéma

Description de l'installation

DISPOSITIFS DE CAPTURE (matière, dimensions)

CONDUCTEURS DE DESCENTE

Nombre total Distance maximale entre les descentes

Piliers métalliques reliés à l'électrode de terre oui non pas de piliers métalliques

ELECTRODE DE TERRE

- a) Fondation en béton armé isolé du terrain
- b) Ruban posé dans les fondations en béton armé
- c) Ferrailage (min Ø 10 mm) des fondations en béton armé
- d) Ferrailage d'un bâtiment existant avec fondation en béton armé
- e) Ligne circulaire en cuivre Ø 8 mm
 - longueur totale m
 - le cas échéant, longueur de la ligne circulaire enfouie à moins de 70 cm de profondeur m
 - longueur total des pieux de compensation m
- f) Electrode de terre en profondeur (pieux reliés entre eux) oui non

Observations éventuelles de l'installateur :

Demande de subvention oui non **SOU MIS À LA TVA** oui non

CONDITIONS

Pour autant que les dispositions légales cantonales le prévoient, une subvention est accordée. Le non-respect des 4 conditions suivantes entraîne le refus de la subvention.

- 1) Le présent formulaire correctement rempli doit être présenté avant le début des travaux.
- 2) Les devis détaillés de tous les travaux doivent être joints en annexe.
- 3) Les directives de l'Etablissement concerné doivent être respectées.
- 4) Les travaux ne peuvent être confiés qu'à un installateur au bénéfice d'une autorisation reconnue par l'Etablissement ou le canton concerné.

INSTALLATION

L'installation sera réalisée conformément à la directive de protection incendie de l'AEAI (installations de protection contre la foudre), aux principes SEV 4022 (systèmes de protection contre la foudre) et SEV 4113 (terres de fondation), ainsi qu'aux directives techniques complémentaires des Etablissements concernés.

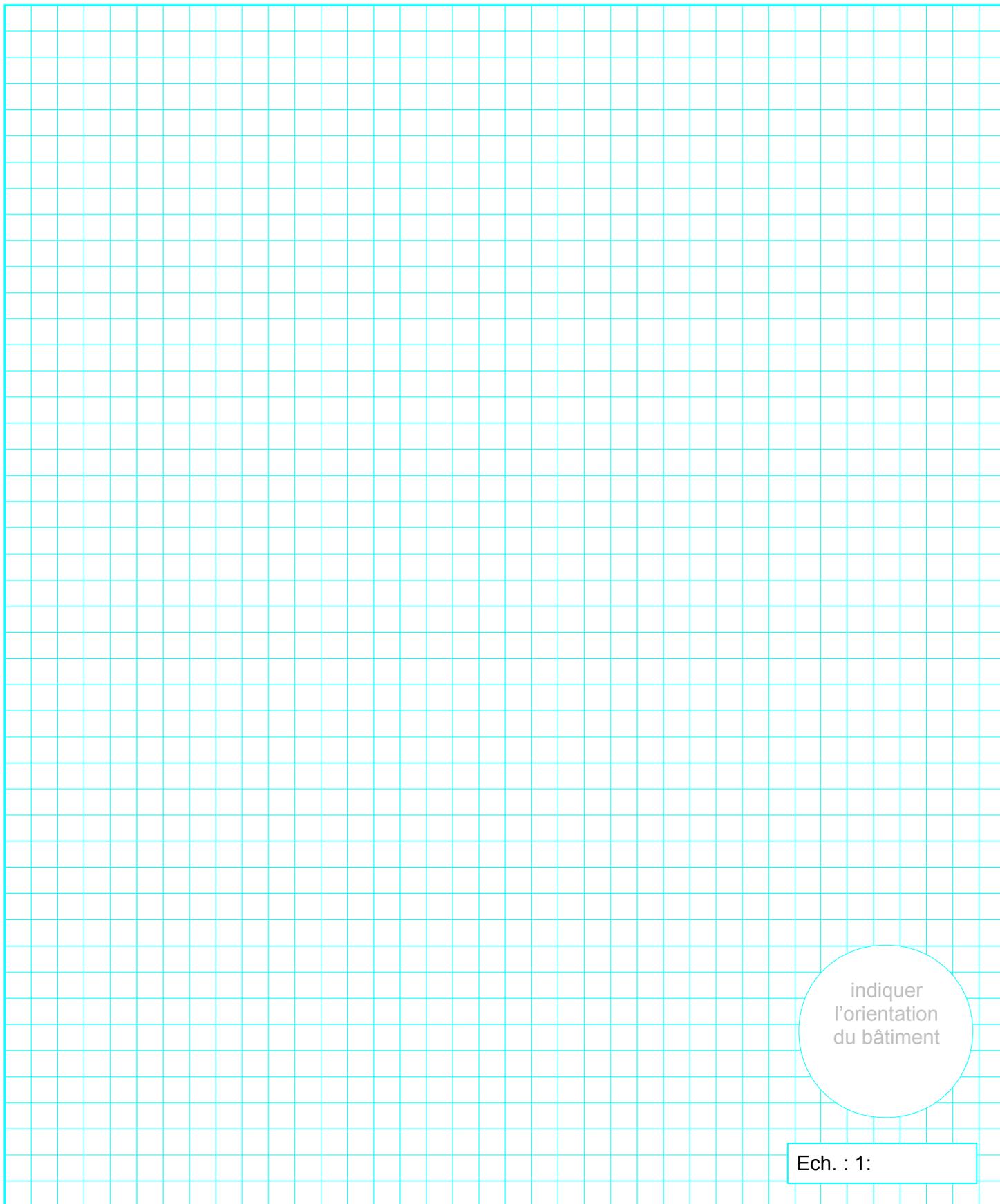
Signature du propriétaire : Timbre de l'installateur : Nom du porteur de l'autorisation : Signature :

Lieu et date

Lieu et date

Schéma de l'installation

(Projet)



indiquer
l'orientation
du bâtiment

Ech. : 1:

 (rouge) dispositifs de capture

 (rouge) électrodes de terre

 (vert) parties métalliques du bâtiment

 (bleu) conduites métalliques d'eau, gaz, chauffage

 (rouge) conducteurs de descente artificiels

 (vert) tuyaux de descentes (EP)